Le Menu principal





Au lancement de iGO, l'écran Menu principal s'affiche. A partir de cet écran, vous pourrez accéder à tous les sous-menus de iGO à l'aide des boutons décrits ci-dessous.

- Pour personnaliser la configuration de iGO, tapez sur Paramètres.
- Tapez sur Chercher & Aller pour entrer dans le module de recherche de iGO, où vous pouvez spécifier une Adresse (Page 2); un POI (Page 4); ou par ses Coordonnées; vous pouvez choisir un de vos Favoris; ou une des destinations récemment visitées à partir de la liste de l'Historique.
- Utilisez le bouton Carte pour naviguer dans la carte (Page 7)
- Pour accéder à l'écran carte pour y naviguer, tapez sur Navigation (Page 7).
- Tapez sur l'icône représentant une antenne parabolique pour ouvrir l'écran Données GPS (Page 8)
- Tapez sur Quitter pour arrêter la navigation et quitter iGO.

Trouver une adresse





À partir du Menu principal tapez sur Chercher & Aller puis sur Adresse pour ouvrir la liste des villes et états récemment visités. La première ligne de la liste indique la ville dans laquelle vous vous trouvez.

- Si la ville ou l'état de destination est indiqué sur la liste, sélectionnez le.
- Tapez sur Autre Ville si votre destination n'est pas affichée. Cela vous emmène dans l'écran où vous pouvez indiquer une nouvelle ville, changer d'état ou de pays.

Après avoir sélectionné la ville, commencez par saisir le nom de la rue. Dès que les noms des rues correspondantes ne remplissent qu'une seule page, la liste des résultats s'affiche automatiquement.

• Tapez sur Terminé à tout moment pour afficher immédiatement une liste complète des rues correspondantes.

Trouver une adresse





A partir de la liste des rues correspondantes:

- Tapez sur une des options de la liste pour sélectionner la rue, ou
- Tapez sur Chercher Tout pour chercher tous les rues avec le numéro de maison correspondant,
- Utilisez les boutons flèches gauche et droite pour afficher les résultats supplémentaires.

Lorsque Ville et Rue sont sélectionnés, le numéro d'habitation vient ensuite. La plage de numéros des habitation disponibles est affichée.

- Tapez sur Trouver l'Intersection pour sélectionner l'une des rues transversales, ou
- Utilisez le clavier pour saisir le numéro de l'habitation, et tapez sur Terminé une fois terminé.

Après avoir fini de régler la destination, l'itinéraire sera automatiquement planifié et vous pourrez aussitôt commencer à conduire.

Chercher un POI





Pour sélectionner un POI, vous devez ouvrir le menu Chercher à l'aide du bouton Menu, puis taper sur POI pour obtenir la liste des groupes POI. A partir de cette liste, vous pouvez :

- Tapez sur un des groupes POI pour ouvrir une liste de leurs sousgroupes.
- Tapez sur Chercher pour effectuer une recherche par nom.
- Pour une liste complète des POI, tapez sur Tout.
- Utilisez les boutons flèches gauche et droite pour afficher des groupes de POI supplémentaires.
- Pour trouver des POI autour d'un lieu différent, tapez sur Changer Réf..

Chercher un POI





Vous obtiendrez une liste des POI.

- Tapez sur Chercher pour filtrer cette liste en entrant une partie du nom de ce POI.
- Pour afficher le nom et l'adresse des POI supplémentaires, tapez sur les boutons des flèches gauche et droite.
- Lorsque vous sélectionnez une option dans cette liste, une nouvelle fenêtre s'affiche Afficher POI avec les détails du POI sélectionné.
- Tapez sur le bouton flèche dans le coin supérieur gauche pour retourner à la liste et sélectionner un autre POI, ou
- Pour terminer votre recherche et retourner à l'écran Navigation avec les POI sélectionnés surlignés sur la carte, tapez sur OK.

Utiliser un point sélectionné de la carte





Lorsque vous sélectionnez un point sur la carte, le Menu Curseur apparaît :

- Tapez sur Aller vers pour remplacer la destination précédente avec celle-ci.
- Pour l'insérer comme destination intermédiaire, tapez sur Ajouter Étape.
- Tapez sur Continuer pour l'ajouter à la fin du trajet.
- Marquer ce point avec une punaise en tapant sur Marqueur, ou
- Tapez sur POI pour voir la liste des POI alentours, ou pour sauver ce point en tant que nouveau POI ou en tant que emplacement d'un radar.

Pour enregistrer un radar, sélectionnez d'abord le type de radar, la direction du trafic contrôlé, et réglez la Limite vit.. iGO vous avertira lorsque vous vous approcherez de l'un de ces points dans le sens en question. (Avertissement: la détection des radars est interdite par les lois de certains pays).

Carte et Navigation





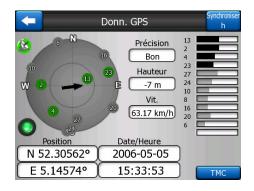
iGO possède deux écrans carte qui affichent la même carte, mais avec un aspect visuel et une série de commandes qui diffèrent légèrement. Carte sert principalement pour parcourir la carte, et Navigation à la navigation.

Cette carte ressemble à une carte routière conventionnelle. La ProductArrowDay flèche verte représente votre position actuelle, et la ProductRouteColourDaylight ligne orange (ou rouge pour les couleurs de nuit) affiche l'itinéraire recommandé.

Tapez sur l'icône représentant une antenne parabolique pour ouvrir l'écran Données GPS (Page 8)

Si vous avez déplacé la carte, ou modifié l'affichage, le bouton Suivre apparaît. Tapez sur ce bouton pour aller à votre position et réactiver le Zoom Intelligent.

Données GPS et TMC





L'écran Données GPS est un ensemble d'informations reçues par le GPS et il sert aussi de point d'entrée dans les écrans suivants:

- TMC, pour configurer le système d'information de circulation en ligne.
- Synchroniser l'heure, pour synchroniser l'horloge de votre appareil heure très précise fournie par le GPS.

La fonction TMC s'active automatiquement si la réception est disponible. Le bouton TMC vous emmène sur la liste des messages TMC. Tapez sur Paramètres personnaliser cette fonction. (TMC n'est pas un service disponible partout dans le monde. Il peut ne pas être disponible dans votre pays ou région.)

Contrat de Licence Utilisateur Final

- 1. Les Parties contractantes
- 1.1. Les parties contractantes du présent Contrat sont, d'une part:

Nav N Go Kft (51 Gabor Aron, H-1026 Budapeste, Hongrie; no enreg. hongrois: 03-09-111944) en sa qualité de Concédant

et

l'utilisateur légitime de l'objet du contrat conformément aux points 2 et 4 du présent contrat, dénommé ci-après l'Utilisateur. (Les deux parties sont ci-après désignées collectivement Parties contractantes.)

- 2. La conclusion du contrat
- 2.1. Les Parties contractantes prennent acte du fait que le présent contrat est conclu sans signature du contrat par les Parties.
- 2.2. L'Utilisateur prend acte du fait que ce contrat est réputé conclu entre le Concédant et l'Utilisateur, si ce dernier, après l'acquisition légale du logiciel faisant l'objet du contrat (point 4), clique sur le bouton d'acceptation du produit lors de l'utilisation ou de l'implémentation du logiciel sur un ordinateur ou tout autre dispositif ou lors de l'installation d'un tel dispositif dans un véhicule (ci-après dénommés faits d'utilisation).
- 2.3. Le présent contrat n'accorde aucun droit à la personne qui acquiert, utilise, implémente et installe dans un véhicule le logiciel illégalement ou qui l'utilise d'une autre manière quelconque.
- 2.4. Le contrat de licence utilisateur final est conclu entre les parties dans les conditions fixées dans le présent contrat.
- 2.5. Le contrat est conclu au moment de la première utilisation (début de l'utilisation).
- 3. Droit applicable
- 3.1. Pour les points non stipulés dans le présent contrat, c'est le droit de la République de Hongrie qui est applicable, en particulier la Loi Nº 4–1959 sur le Code Civil (CC) et la Loi Nº 76–1999 sur les droits d'auteur (DA).
- 3.2. Le présent contrat est redigé en Français et en Hongrois. En cas de litige la version hongroise fait foi.
- 4. L'objet du Contrat
- 4.1. L'objet du présent Contrat est le logiciel de navigation du Concédant (ci-après dénommé: le logiciel).
- 4.2. Le logiciel comprend l'application informatique, toute la documentation et la base de données cartographiques relatives.
- 4.3. Il fait partie du logiciel tout affichage, stockage et codage du logiciel, y compris l'affichage et le stockage imprimé, électronique ou visuel, ainsi que le code objet et le code source et toute forme future d'affichage, de stockage et de codage et tout support futur.

- 4.4. Il fait partie du logiciel les réparations, les modifications et les mises à jour ultérieures utilisées par l'Utilisateur agissant selon le point 2.
- 5. Le détenteur des droits d'auteur
- 5.1. Le détenteur exclusif des droits d'auteur liés au logiciel est le Concédant, sauf disposition contractuelle ou légale contraire.
- 5.2. Les droits d'auteur portent sur l'ensemble du logiciel, ainsi que sur les différentes parties séparées de celui-ci.
- 5.3. Le(s) détenteur(s) des droits d'auteur de la base de données cartographiques faisant partie du logiciel peut/peuvent être une/des personne(s) physique(s) ou morale(s) (ci-après dénommée(s) Titulaire de la Base de données) qui est/sont indiquée(s) dans l'annexe du présent contrat ou dans le menu « A propos/Carte ». Le Concédant déclare qu'il s'est procuré du Titulaire de la Base de données tous les droits d'utilisation et de représentation nécessaires pour l'utilisation et la transmission de la base de données cartographiques en vertu du présent contrat.
- 5.4. Lors de la conclusion et de l'exécution du présent contrat, le Titulaire de la Base de données est représenté par le Concédant envers l'Utilisateur.
- 5.5. Tous les droits afférents au logiciel restent détenus par le Concédant, sauf ceux qui reviennent à l'Utilisateur en vertu des dispositions explicites du présent contrat ou des règles juridiques pertinentes.
- 6. Les droits de l'Utilisateur
- 6.1. L'Utilisateur est autorisé à installer le logiciel sur un seul matériel dispositif en même temps (ordinateur de table ou portable, outil de navigation), l'y exécuter et utiliser en un exemplaire.
- 6.2. L'Utilisateur est autorisé à sauvegarder une copie du logiciel. Toutefois, si le logiciel est opérationnel après son installation sans le support original, c'est la copie stockée sur celui-ci qui est considérée comme sauvegarde. Autrement, l'Utilisateur n'est habilité à utiliser la sauvegarde qu'en cas d'impossibilité avérée et justifiée d'utiliser normalement et légalement l'exemplaire original du logiciel.
- 7. Restrictions liées à l'utilisation
- 7.1. L'Utilisateur n'est pas autorisé à
- 7.1.1. dupliquer le logiciel (en faire une copie);
- 7.1.2. louer, prêter à titre de commodat, distribuer ou transmettre le logiciel à une tierce personne avec ou sans contrepartie;
- 7.1.3. traduire le logiciel (y compris la traduction dans un autre langage de programmation);
- 7.1.4. compiler le logiciel;
- 7.1.5. modifier, compléter, altérer le logiciel en tout ou en partie; le décomposer, l'insérer, l'intégrer ou l'utiliser dans un autre produit même pas en vue de le rendre compatible avec d'autres produits;
- 7.1.6. extraire des données à partir de la base de données cartographiques intégrée dans le logiciel en dehors de l'utilisation de l'application informatique; compiler la base de données; utiliser, copier, modifier, compléter ou altérer en tout ou en partie la base de données cartographiques ou un groupe de données y stocké; l'insérer, l'intégrer ou l'utiliser dans un autre produit même pas en vue de la rendre compatible avec d'autres produits;

- 8. Exclusion de garantie, limitation de responsabilité
- 8.1. Le Concédant informe l'Utilisateur que malgré toutes ses précautions prises lors de la réalisation du logiciel, compte tenu de la nature de celui-ci et des limites techniques, le Concédant ne garantit pas la perfection du logiciel. Aussi le Concédant n'a-t-il pas l'obligation contractuelle de fournir à l'Utilisateur un logiciel entièrement exempt de défaut.
- 8.2. Le Concédant ne garantit pas que le logiciel sera utilisable à toutes les fins déterminées par le Concédant ou l'Utilisateur. Il ne garantit pas non plus que le logiciel sera compatible avec d'autres systèmes, appareils ou produits (par ex. logiciel ou hardware).
- 8.3. Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage découlant d'un défaut du logiciel (y compris les défauts de l'application informatique, de la documentation et de la base de données cartographiques).
- 8.4. Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage résultant de l'inapplicabilité du logiciel à des fins déterminées quelles qu'elles soient ou de son incompatibilité avec un autre système, appareil ou produit (par ex. logiciel ou dispositif).
- 8.5. Le Concédant attire particulièrement l'attention de l'Utilisateur sur le fait qu'en cas d'utilisation quelconque du logiciel dans la circulation, l'Utilisateur est exclusivement responsable du respect du code de la route (notamment l'application des mesures de sécurité obligatoires ou rationnelles et utiles, l'attention et la prudence requises le cas échéant et particulièrement requises en raison de l'utilisation du logiciel). Le Concédant ne pourra être tenu pour responsable d'aucun dommage résultant de l'utilisation du logiciel dans la circulation.
- 8.6. Avec la conclusion du contrat, l'Utilisateur prend expressément acte de l'information indiquée dans la présente section 8.
- 9. Sanctions
- 9.1. Le Concédant informe l'Utilisateur que, conformément aux dispositions des DA, le Concédant peut, en cas d'atteinte à ses droits d'auteur,
- 9.1.1. exiger la constatation judiciaire de l'infraction;
- 9.1.2. exiger l'abandon de l'infraction et l'interdiction des infractions ultérieures;
- 9.1.3. exiger la réparation appropriée des préjudices (même par la voie de la publicité et aux frais de la personne ayant commis l'infraction);
- 9.1.4. exiger le remboursement du gain obtenu par l'infraction;
- 9.1.5. exiger de mettre fin à la situation préjudiciable, ainsi que le rétablissement de l'état d'avant l'infraction aux frais de la personne l'ayant commise, la destruction des outils et des matériels utilisés pour l'infraction; et
- 9.1.6. exiger des dommages et intérêts.
- 9.2. En outre, le Concédant informe l'Utilisateur que, conformément à la loi 4–1978 sur le Code Pénal, l'atteinte aux droits d'auteur et aux droits voisins constitue un délit passible jusqu'à deux ans et, dans un cas qualifié, jusqu'à huit ans de réclusion criminelle.
- 9.3. En cas de litige portant sur le présent contrat, les Parties conviennent de s'en remettre en fonction de la valeur et de la cause à la compétence exclusive du Tribunal Central de District de Pest (Pesti Központi Kerületi Bíróság) ou du Tribunal Municipal de Budapest (Fővárosi Bíróság).